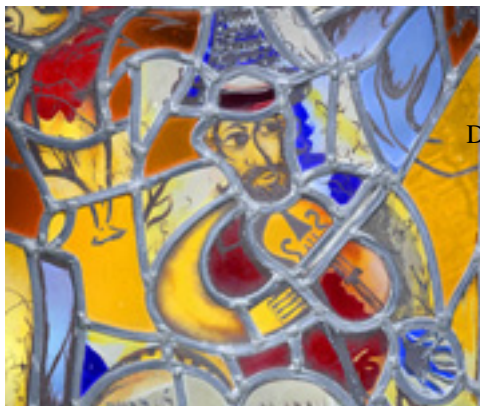


Extrait du Portail de la Liturgie Catholique

<http://www.liturgiecatholique.fr>

Les acclamations : l'Alléluia

- Thèmes - Musique - Musique liturgique et musique sacrée - Chant et célébrations - Chanter la messe -



Date de mise en ligne : jeudi 11 juin 2015

Plusieurs acclamations ponctuent la liturgie eucharistique. On les oublie souvent quand on évoque les chants de la messe. Pourtant, ce sont elles qui structurent la célébration et permettent aux différentes parties de bien s'articuler pour un meilleur dynamisme de la liturgie.

Différentes acclamations

On distingue d'abord les dialogues entre le célébrant et l'assemblée. Ces acclamations se font à la fin de la lecture de l'évangile : "*Louange à toi, Seigneur Jésus*", à la fin de la préface : "*Saint, le Seigneur*", à la doxologie : "*Amen*", à l'anamnèse : "*Gloire à toi*".

On trouve ensuite l'Alléluia (ou l'acclamation qui le remplace pendant le Carême). Il précède la proclamation de l'Évangile et est une ovation à Dieu. Toutes ces acclamations sont une action de l'assemblée toute entière qui célèbre son Seigneur et le rencontre. Personne ne peut donc les confisquer à son profit et au détriment de l'assemblée qui se doit de les chanter.

L'Alléluia : une acclamation chantée

De toutes les acclamations, l'Alléluia est celle dont les mises en musique sont particulièrement nombreuses. D'origine biblique, Alléluia signifie "*Louez Dieu*". Il exprime la joie de l'assemblée qui va recevoir, du Christ, Verbe incarné, la parole de Dieu. Il se présente comme une joyeuse acclamation pascale accompagnant la procession solennelle de l'Évangile et la venue du Seigneur dans sa Parole. En effet, c'est un bonheur pour l'assemblée d'apprendre que le Christ a lui livrer la parole du Salut.

La Présentation Générale du Missel Romain (PGMR) rend attentif au fait que l'Alléluia est une acclamation chantée. Elle prévoit que, "*si l'on ne chante pas l'Alléluia ou le verset avant l'Évangile, on peut les omettre*" (PGMR 63).

Le Missel prévoit aussi que l'Alléluia n'est pas repris après l'Évangile. L'assemblée est consciente que c'est le Christ lui-même qui lui a parlé. Alors elle lui dit sa foi en l'acclamant explicitement : "*Louange à toi, Seigneur Jésus*" ! Ne pas chanter cette acclamation en la remplaçant par l'Alléluia empêche l'assemblée de dire sa foi en la présence du Christ dans la Parole proclamée. Il ne s'agit donc pas de faire plaisir à l'animateur, à la chorale ou à l'assemblée mais de permettre à tous une profession de foi au Christ. De quel droit en priver le peuple de Dieu ?

Une mise en oeuvre

Un cérémonial est attaché au chant de l'Alléluia. Le chant ne commence que lorsque le prêtre ou le diacre se lève pour se rendre à l'ambon. C'est donc l'un des deux qui donne le signal du chant. L'organiste peut alors jouer un prélude ; le chant commençant lorsque le prêtre ou le diacre s'approche de l'ambon.

Et qu'en est-il du chant du verset ? Normalement, le verset encadré par l'Alléluia devrait être chanté par un soliste ou par la chorale. Une cantillation simple, voire un recto-tenor (sur une note), peuvent être utilisés. On remarque, lorsque le verset n'est pas chanté, une chute de l'ambiance sonore mise en place par le chant de l'Alléluia. Un effort serait à fournir dans la plupart de nos paroisses pour chanter le verset chaque dimanche.

Des formes variées

Les acclamations : l'Alléluia

Les Alléluia ne manquent pas et toutes les mises en musique sont possibles. La question du choix se pose donc. Si la démarche du siège de présidence à l'ambon est courte, on choisira une mélodie assez brève. Si la procession de l'Evangile revêt une certaine ampleur, on retiendra un Alléluia développé, permettant facilement les reprises, si nécessaire, et permettant, par son rythme, d'accompagner une procession.

Il est aussi important de choisir en respectant la communauté et le temps liturgique. On ne peut lancer un nouvel Alléluia chaque dimanche. Il serait bon qu'une communauté connaisse plusieurs Alléluia que l'on aura choisis en fonction des temps liturgiques et du caractère plus ou moins solennel de la célébration. Ainsi, un même Alléluia peut être repris tout au long d'un temps liturgique, comme partie stable de l'ordinaire de la messe.

Pendant le temps du carême, l'Alléluia est remplacé par une autre acclamation. Outre la raison spirituelle liée à la dimension pénitentielle du Carême, on peut y voir une pédagogie de l'Eglise pour éviter une lassitude que peut engendrer une trop grande routine de la liturgie. Ces acclamations revêtent aussi des formes variées : avec plusieurs versets, avec un seul verset propre au dimanche, avec une acclamation brève qui répond à chaque verset etc... L'important est d'en conserver la dimension d'acclamation.